

# DÉSOGERME MICROCHOC - Gamme désinfectants

## DÉSINFECTANT INTÉGRAL CONCENTRÉ HAUTE PERFORMANCE



- Très large spectre : Bactéricide, fongicide, sporicide et virucide.
- Homologation du Ministère de l'Agriculture N° 2000161.
- Très économique : utilisation globale à 2%.
- Pulvérisable sur les surfaces en présence des animaux.
- Exempt de formol, phénol, chlore et peroxyde.
- Utilisable en agriculture biologique\*
- Compatible avec le contact alimentaire.
- Testé efficace sur le virus de la grippe aviaire à 0,2%.
- N° d'inventaire au Ministère de l'environnement : 70132.

### CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Liquide limpide, incolore avec une odeur caractéristique.
- Densité à 20°C : 0,98 ± 0,02.
- pH de la solution concentrée : 6,7 ± 0,5.
- Composition : Chlorure de didecyl diméthyl ammonium 28 g/Kg ; Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium 100 g/Kg ; Glutaraldehyde 100 g/Kg.
- Bactéricide à très large spectre : bactéries Gram + et Gram -, mycobactéries, listéria... , Fongicide moisissures et levures, Virucide H.C.C., Talfan, Newcastle, Myxomatose, grippe porcine H1N1 et bactériophages.
- Répond aux Normes bactéricide, fongicide, sporicide et virucide **EN 1276, EN 1650, EN 1656, EN 1657** et **EN 14675** (de 0,25 à 2%).
- Agrément pour la prophylaxie des maladies contagieuses : N° 2789 (dont fièvre aphteuse), arrêté du 28/02/57.
- Actif en présence d'eau dure et de matières organiques.
- **DESOGERME MICROCHOC** est un biocide utilisé pour les usages PT02 (désinfectant polyvalent) ; PT03 (produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire) ; PT04 (désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux) et PT11 (algicide).

### SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- Homologation BTR 0029 par le Ministère de l'Agriculture pour les traitements bactéricides, fongicides, virucides.
- Dangereux : respecter les précautions d'emploi. Dilué à la dose de 0,5% dans l'eau, il ne fait l'objet d'aucun classement selon le Règlement CLP 1272/2008.
- Les composants de **DESOGERME MICROCHOC** sont dans la liste de l'Arrêté Ministériel du 19/12/13, relatif aux produits de nettoyage de matériaux pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires.
- Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.
- \* Produit utilisable en agriculture biologique conformément au règlement CE N°2018/848. Nettoyage et désinfection pour les bâtiments et installations de la production végétale biologique, y compris le stockage dans une exploitation agricole.

- Eviter de rejeter le produit concentré dans l'environnement (utiliser la totalité aux doses préconisées). Faire retraiter l'emballage par un prestataire agréé. Usage réservé aux professionnels.

### MODE D'UTILISATION :

- Pour les matériels et locaux en l'absence des animaux** (vide sanitaire, véhicule...) :
  - Nettoyage préliminaire avec **AXIS HYGIENET NF, N** ou **DNM**.
  - Désinsectisation avec **PARASECT** ou **PARAMOUCHE**.
  - Désinfection par aspersion ou trempage avec machine à pression, nébuliseur... sur murs, sols, mangeoires, véhicules, matériels divers.
  - Pédiluves, rotoluves : renouveler 1 fois/semaine.
- Pour les matériels et locaux en présence des animaux** :  
En désinfection d'entretien, **DESOGERME MICROCHOC** peut être pulvérisé sur sols, murs et parois, avec les matériels **PULPRELEC** en évitant soigneusement de diriger le jet dans la direction, au dessus ou à proximité des animaux et de leurs aliments.

### Doses et usages :

	Efficacité (en %)	Contact (en mn)	Température (en°C)
Bactéricide	0,25	5	20
Bactéricide	0,4	30	10
Fongicide	2	15	20
Fongicide	0,8	30	10
Sporicide	2	60	20
Virucide	0,8	30	10

Thermonébulisation: 1,5 ml/m<sup>3</sup>, contact pendant 4 h.